

7

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

R E G I S T R E D E S V I S I T E S
D E L ' A G E N T R E C E N S E U R

METHODE DE REMPLISSAGE

1.-INTRODUCTION

Le registre des visites de l'agent recenseur est un document séparé, présenté sous forme de cahier et contenant deux parties distinctes:

(i) la première partie se compose d'une association de la fiche constructions (listing des concessions, ménages et constructions) et de la liste récapitulative des différentes catégories des personnes recensées. Cette partie est remplie pour chaque concession de la SE par village composant cette Section d'Énumération.

(a) la partie fiche construction est remplie avant le dénombrement des membres de chaque ménage de la manière suivante: on porte le numéro de la concession dans la colonne (1); on indique le numéro de ménage dans la colonne (2) en indiquant le nom du Chef de ménage dans la colonne (3). Pour chacun des ménages, on inscrit dans un ordre croissant les numéros des constructions habitées ou utilisées par celui-ci dans la colonne (4); enfin, pour chacune de ces constructions, on indique l'utilisation qui en est faite par le ménage dans la colonne (5)

(b) la partie récapitulation n'est remplie qu'après le dénombrement des membres de chaque ménage de la manière suivante: dans les colonnes (6a) et (6b), on décompte et inscrit respectivement le nombre de RP masculin et féminin; de même dans les colonnes (7a) et (7b), on fait les mêmes choses pour les RA, ainsi de suite pour les visiteurs. Afin de contrôler le total des RP, RA et V, on fait leur total par sexe et les inscrit respectivement dans les colonnes (9a) et (9b) pour les masculins et pour les féminins. On répète la même opération dans les colonnes (10a) et (10b) pour la somme des RP et des RA, somme qui constitue la population résidente. La colonne (11) est réservée pour toute sorte d'observation jugée utile par l'agent recenseur.

(ii) la deuxième partie de ce registre est une récapitulation générale faite au niveau du village par Section d'Énumération. Elle se remplit en indiquant le nom du village ou de la SE dans la colonne (1); dans la colonne (2), on indique le nombre total des concessions dénombrées dans le village ou dans la SE. On fait la même chose pour la colonne (3) dans laquelle on indique le nombre total des ménages correspondant à ces concessions. Les autres colonnes de cette fiche récapitulative sont remplies selon la méthode indiquée en (b).

